
Procès-verbal de l'assemblée générale 07 novembre 2020

Réalisée en visioconférence via Teams

Sur convocation de la Présidente de la Ligue, envoyée par email en date du 12 octobre 2020, accompagnée de l'ordre du jour.

Documents transmis le 02 novembre 2020 :

- Liste des candidats au conseil d'administration de la Ligue
- Liste des candidats pour la fonction de délégué à l'AG de la Fédération

Ordre du jour

ACCUEIL.....	2
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	3
Proposition de passage d'un <i>scrutin uninominal</i> à un <i>scrutin plurinominal</i> pour l'élection des membres du conseil d'administration	3
Vote du changement de mode de scrutin.....	4
Proclamation des résultats.....	5
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE	6
Vote pour validation du procès-verbal de l'AG du 17 septembre 2020	6
Présentation des candidats au conseil d'administration de la Ligue	6
Election des candidats au conseil d'administration de la ligue	7
Proclamation des résultats.....	12
Réunion du conseil d'administration.....	13
Présentation par le conseil d'administration du choix à la présidence de la Ligue.....	13
Présentation du projet politique par le candidat proposé par le conseil d'administration	14
Election du Président proposé par le conseil d'administration	15
Proclamation du résultat.....	16
Présentation des candidats au poste de délégués de la Ligue à l'assemblée générale de la FFBaD	16
Election des délégués de la ligue à l'assemblée générale de la FFBaD	18
Proclamation des résultats	21
Discours de clôture	21
Annexe : Liste des délégués présents par comité et leur nombre de voix respectif	23

ACCUEIL

Ouverture de la réunion à 9h30. Acceptation des participants à la réunion Teams.

Nadine MALEYRIE “Bonjour à tous. Merci de couper les caméras et les micros pour faciliter la communication. Bienvenue à tous à l’AG extraordinaire et élective de la LIFB du 7 novembre 2020. Nadine MALEYRIE, Secrétaire Générale, et à mes côtés Valérie CONTOZ Présidente. Je tiens à vous remercier pour votre présence. Le temps de vérifier le quorum, on va laisser Valérie ouvrir l’AG.

Les personnes qui étaient en présentiel au siège de la Ligue, durant l’AG qui se déroulait en visio, sont :

- Valérie CONTOZ (présidente)
- Nadine MALEYRIE (secrétaire générale)
- Frédéric TORES (secrétaire adjoint)
- Cécile RONGET (trésorière)
- Sarah BITON (salarié)
- Laurélia BONNEFILLE (salarié)
- Vincent VACHERAT (salarié)
- Jonathan MORIOT (prestataire QuizzBox)

Valérie CONTOZ : “Bonjour à toutes et à tous. Je tiens à vous remercier d’être là, délégués de Comités, même si c’est en visio. On n’a pas le choix vu les conditions sanitaires. Je voudrais également remercier Evelyne CIRIEGI, Présidente du CROS Ile de France, pour sa présence, ainsi qu’Hélène BUSSOLINO, Présidente d’honneur de la Ligue ainsi que Florent, Président de la Fédération. Ça va être une AG un peu particulière donc je vous demanderai d’être un peu indulgents car on n’a pas l’habitude d’utiliser la visio. On espère avoir tout fait correctement depuis plusieurs semaines surtout suite aux dernières annonces pour pas en avoir mais il pourra y en avoir quand même. Voyez avec Laurélia et Sarah pour les problèmes de connexion. Un petit message pour tous les clubs aussi qui sont là aujourd’hui, pour leur dire que je m’adresse aussi à eux pour le problème de pandémie actuelle. Je m’associe à tous les Présidents et les joueurs pour ce qui se passe à l’heure actuelle. C’est très difficile pour vous de gérer depuis quelques mois en IDF, surtout pour certains départements. On ne sait pas du tout quand ça va se terminer, peut-être mi-décembre au mieux, voire mi-février. Donc il va falloir patienter. On n’y est pour rien à la Ligue ni à la Fédération. La Ligue se tiendra toujours à vos côtés si vous avez besoin d’aide. Pour moi, ça sera ma dernière en tant que Présidente. C’était une année particulière, je remercie tous ceux qui m’ont fait confiance pendant un an, ceux qui ont travaillé auprès de moi pendant un an. Et puis je vais vous souhaiter une bonne AG ordinaire et élective. Je vous rappelle que tous les votes seront sécurisés et secrets, cela a été approuvé depuis longtemps. Vous pouvez voter sans aucun souci, on ne saura pas ce que vous aurez voté”.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Nadine MALEYRIE remercie Valérie et propose de passer à la présentation de l'assemblée générale. Elle rappelle le quorum qui est atteint avec 40 présents pour 105 voix. Elle remercie tous les délégués présents. Nadine rappelle que tous les votes se feront numériquement via un prestataire spécialisé : QuizzBox et ouvre le premier point à l'ordre du jour :

Proposition de passage d'un *scrutin uninominal* à un *scrutin plurinominal* pour l'élection des membres du conseil d'administration

Des délégués souhaitent intervenir :

Guillaume MORAINÉ demande : " C'est un scrutin plurinominal majoritaire c'est ça ? "

Nadine MALEYRIE précise qu'il s'agit bien d'un scrutin plurinominal majoritaire.

Didier JACQUEMIN précise qu'il serait bien de vérifier que tous les délégués sont connectés à l'interface de vote en ligne Quizzbox.

Nadine MALEYRIE précise qu'une vérification est en cours et qu'un test va être réalisé.

Nadine MALEYRIE : "Tout à fait, merci Didier. On allait en parler justement. On est en train de vérifier et nous allons faire un test avec notre partenaire qui prend la main afin de voir si tout le monde est connecté sur QuizzBox."

Intervention de Jonathan MORIOT, responsable de la solution en ligne QuizzBox qui rappelle la procédure et le fonctionnement de la page internet de vote en ligne. Il rappelle également qu'un mail a été envoyé à l'ensemble des délégués avec un code d'assemblée et un code personnel. Un mail a été envoyé le 06/11/20 vers 18h00. Il rappelle également que l'interface de vote en ligne ne nécessite aucun téléchargement et qu'il est nécessaire de se connecter sur le lien « qp.live » dans le mail envoyé.

Guillaume MORAINÉ demande ce qu'ils doivent faire s'ils ne l'ont pas reçu. Ce à quoi Jonathan répond qu'il faut en faire la demande auprès des organisateurs par téléphone. Jonathan MORIOT (QuizzBox) ajoute qu'ils doivent vérifier dans leurs dossiers «Promotion» ou « spam » ou « indésirable ».

Nadine MALEYRIE précise qu'il est nécessaire de préciser son nom/prénom/comité pour ceux n'ayant pas reçu d'identifiant QuizzBox. Elle précise également que l'interface QuizzBox s'activera pour tous lorsque les votes seront effectivement ouverts.

La liste des délégués ainsi que le nombre de voix qu'ils portent est affiché pour tous suite à la demande des délégués. Un délégué demande à ce que le document soit partagé sur la conversation teams mais cela n'est pas techniquement possible, car la fonctionnalité « conversation » a été désactivée pour cette visio. La liste des délégués présents par comité et leur nombre de voix respectif (tiré au sort en amont des AG par Sarah BITON et Vincent VACHERAT) est disponible en annexe de ce PV (page 23).

Nadine MALEYRIE informe qu'il y a 69 délégués connectés sur QuizzBox pour 185 voix.

Un vote test est lancé par Nadine MALEYRIE

Il est précisé qu'il est possible de modifier son vote avant la clôture.

> Le vote test est clôturé et les résultats sont affichés.

Les résultats des votes de chaque délégué sont affichés car la délibération test était en public. Jonathan MORIOT et Valérie CONTOZ précisent que les autres votes se feront en privé.

Nicolas GEOFFROY précise qu'il y a un dysfonctionnement en lien avec l'absence d'un délégué et de son remplacement par un délégué suppléant.

Le prestataire précise le fonctionnement de la procuration. Il est cependant rappelé qu'il n'y a pas de procuration autorisée et qu'il s'agit simplement d'un remplacement de délégué. Le prestataire corrige les paramètres de l'outil de vote en ligne. Gilles VIOLLETTE (délégué titulaire absent) est remplacé par Nicolas GEOFFROY déclaré comme suppléant lors de l'AG du comité 77.

Aliénor VAN DEN BERGH indique être dans la même situation. Le prestataire effectue la modification dans les paramètres.

Un nouveau vote test est réalisé, aucun problème technique n'est soulevé à l'issue de ce vote test.

Il est précisé qu'il y a bien 100 personnes connectées à la visioconférence mais uniquement 70 délégués pouvant voter, d'où l'écart entre les résultats des votes tests et le nombre de présents sur la visioconférence.

Nadine MALEYRIE rappelle le sujet de l'assemblée générale extraordinaire et précise qu'il s'agit d'un vote pour valider la modification de l'article 4.3 des Statuts pour le passage d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours à un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours dans le cadre des élections des membres du conseil d'administration.

Vote du changement de mode de scrutin

Le prestataire Quizzbox ouvre le vote pour l'approbation de la modification de l'article 4.3 des Statuts.

72 délégués sont présents sur QuizzBox et peuvent prendre part au vote.

Clôture du vote n°1 avec 70 votants.

Les résultats sont affichés pour tout le monde à l'écran :

Votes : 198

Exprimés : 169

Pour : 154 (91.1%)

Contre : 15 (8.9%)

Abstention : 33

Ne prend pas part au vote (NPPV) : 3



Proclamation des résultats

Nadine MALEYRIE annonce l'approbation de la modification des Statuts.

Nadine MALEYRIE clôture l'assemblée générale extraordinaire à 10h15.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Nadine MALEYRIE déclare l'assemblée générale électorale (AGE) ouverte à 10h16.

Le quorum est atteint avec 73 délégués présents représentant 205 voix.

Nadine MALEYRIE rappelle l'ordre du jour de cette AGE. Le prestataire précise que le « code assemblée » pour QuizzBox reste le même.

Vote pour validation du procès-verbal de l'AG du 17 septembre 2020

Didier JACQUEMIN et Francelyse Brun-ADAM reviennent sur l'AG extraordinaire afin de demander la signification des votes NPPV et la différence entre NPPV et abstention.

Il est précisé la signification de NPPV : Ne Prend Pas Part au Vote et le prestataire explique que l'on peut retirer le choix de vote NPPV mais précise que cela distingue les personnes qui ne veulent pas prendre part au vote et ceux qui n'arrivent pas à se connecter, qui n'ont pas réussi à voter.

Guillaume MORAIN demande : "Dans le PV, la retranscription de l'édition est très bien fournie, est-ce que c'est enregistré ?"

Nadine MALEYRIE confirme que l'AG de septembre était bien enregistrée et que celle du jour l'est également.

Le prestataire Quizzbox ouvre le vote pour l'approbation du PV de l'AG du 17 septembre 2020.

Clôture du vote n°1 avec 70 votants.

Les résultats sont affichés pour tout le monde à l'écran :

Votes : 198

Exprimés : 178

Pour : 176 (98.9%)

Contre : 2 (1.1%)

Abstention : 27

NPPV : 0

Nadine MALEYRIE déclare que le PV est approuvé et remercie les votants.

Elle déclare le passage au point suivant de l'ordre du jour : la présentation des candidats au conseil d'administration de la Ligue puis l'élection au conseil d'administration.

Présentation des candidats au conseil d'administration de la Ligue

Elle rappelle le fonctionnement des opérations de vote indiqué dans les Statuts de la Ligue. Elle ajoute que QuizzBox assure les votes à bulletin secret.

Nadine MALEYRIE précise que 16 candidats se sont présentés afin d'intégrer le conseil d'administration de la Ligue, l'étude des dossiers a été faite par une commission de surveillance composée de trois salariés de la Ligue et d'une élue à la date du 16 octobre 2020.

NOM	Prénom	Comité	NOM	Prénom	Comité
ADAM	Paul	95	JACQUEMIN	Didier	75
AKPLOGAN	Arnold	75	KACED	Sonia	75
ANEST	Hugo	93	PETROVA	Olga	92
BATARD	Antoine	77	RABY	Adèle	75
BOULANGER	Marie-Jeanne	92	SOUCHOIS	Mathieu	91
CASSIER	Jonathan	95	THOMAS	Mathieu	92
CONTOZ	Valérie	95	TORES	Frédéric	77
DERNIAUX	Jean Claude	93	VINCENT	Brigitte	95

Présentation des 15 candidats. Adèle RABY étant absente, elle n'a pas pu se présenter [...]

Nadine MALEYRIE propose de passer au premier tour du vote des membres du CA.

Election des candidats au conseil d'administration de la ligue

Ouverture du premier tour du vote. La participation de majorité absolue sera affichée pour chacun des candidats. Ouverture des votes pour chacun des candidats.

Rectification de la part de QuizzBox car personne ne peut voter. Cécile RONGET demande quelques secondes avant de relancer le vote.

Nadine MALEYRIE annonce l'ouverture du vote pour la candidature de Paul ADAM.

Antoine BATARD : " J'ai une question, dans les propositions il n'y a qu'abstention et blanc ? "
Jonathan MORIOT (QuizzBox) : " Même principe que tout à l'heure. Là on est dans le cadre d'une élection, d'où la subtilité par rapport à « pour » ou « contre » qui était une délibération. Pour voter pour Paul ADAM il faut cliquer sur son nom, abstention c'est ne prend pas part au vote, c'est une action volontaire. Le blanc c'est pour distinguer d'un problème technique."

Sébastien BUISINE demande s'il est normal qu'il soit « écrit scrutin uninominal alors que juste avant on a voté pour un scrutin plurinominal. »

Cécile RONGET répond qu'en effet nous avons fait un changement de statut mais que pour ce vote nous devons respecter nos statuts et faire un uninominal.

Frédéric PIOT demande : " Mais concrètement, si je souhaite que Paul soit élu je clique sur son nom, mais par exemple, si je souhaite qu'il ne soit pas élu, je clique sur quoi ?"

Jonathan MORIOT (QuizzBox) explique que c'est ce qui avait été évoqué auparavant avec la Ligue, le choix était une élection. Il explique que ça ne lui pose pas de problème de changer mais cela n'est pas ce que disent les statuts de la Ligue : " Si vous êtes contre, dans le cadre

d'une élection, vous votez abstention et cela signifie que vous ne votez pas pour le candidat. Encore une fois c'est deux cas de figure différents."

Frédéric PIOT prend de nouveau la parole : " Non non mais c'est basique, si je souhaite que la personne soit élue je clic sur son nom. Si je ne souhaite pas élire la personne il suffit de me dire que je clic sur abstention et c'est bon ça me va".

Antoine BATARD précise « qu'il y a une différence entre ne pas participer à un vote et voter contre »

Jonathan MORIOT (QuizBox) : " Si vous ne souhaitez pas élire quelqu'un, là en l'occurrence, vous pouvez faire abstention, c'est parfaitement cohérent car du coup s'il n'a pas la majorité absolue il passera au second tour et s'il n'a pas 10% il sera rayé de la liste."

Cécile RONGET rappelle les Statuts. Elle explique que, soit les personnes votent pour la personne soit elles s'abstiennent, comme cela est prévu dans les statuts. Elle explique que si les candidats atteignent 50% ils seront élus au premier tour et s'ils ont moins de 10% ils ne passeront pas au second tour.

Frédéric PIOT : "Ok donc tout cela est très clair, donc si je clic sur abstention ou sur blanc je suis bien considéré comme votant ?"

Réponse affirmative de la part de Jonathan MORIOT et Cécile RONGET. (Comme nous le constaterons dans la suite du PV de l'AG, le vote sera bien pris en compte, mais par contre, il ne sera pas pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En effet, le scrutin appliqué ici est un scrutin uninominal à deux tours (où seules les voix pour compte sont comptabilisées dans les voix exprimées). Il était en effet affiché sur l'écran du logiciel QuizBox au moment des votes sur chaque candidat : « scrutin uninominal ».)

Retour au vote concernant Paul ADAM.

Clôture du vote concernant Paul ADAM :

Vote : 204

Exprimés : 132

Majorité absolue : 67

Abstention : 76

Blanc : 0

Nadine informe que Paul est élu à 132 voix et félicite Paul.

Ouverture du vote concernant Arnold AKPLOGAN.

Clôture du vote concernant Arnold :

Votes : 202

Exprimés : 126

Majorité absolue : 64

Abstention : 78

Blanc : 4

Nadine informe que Arnold est élu et le félicite.

Ouverture des votes concernant Hugo ANEST.

Clôture du vote concernant Hugo :

Votes : 199

Exprimés : 124

Majorité absolue : 63

Abstention : 72

Blanc : 12

Nadine informe qu'Hugo est élu et le félicite.

Ouverture des votes concernant Antoine BATARD.

Clôture du vote concernant Antoine :

Votes : 196

Exprimés : 124

Majorité absolue : 63

Abstention : 77

Blanc : 7

Nadine informe qu'Antoine est élu et le félicite.

Ouverture des votes concernant Marie-Jeanne BOULANGER.

Clôture du vote concernant Marie-Jeanne :

Votes : 196

Exprimés : 147

Majorité absolue : 74

Abstention : 60

Blanc : 1

Nadine informe que Marie-Jeanne est élue et la félicite.

Ouverture des votes concernant Jonathan CASSIER.

Clôture du vote concernant Jonathan :

Votes : 201

Exprimés : 132

Majorité absolue : 67

Abstention : 67

Blanc : 9

Nadine annonce que Jonathan est élu et lui souhaite la bienvenue.

Ouverture des votes concernant Valérie CONTOZ.

Clôture du vote concernant Valérie :

Votes : 198

Exprimés : 130

Majorité absolue : 66

Abstention : 72

Blanc : 6

Guillaume MORAINÉ prend la parole : “ Dans le bilan qui est fait à la fin, je ne comprends pas trop. Le nombre de votes n'est pas égal à la somme de l'abstention plus blanc et les votes de la personne. Valérie a eu 130 votes, il y a eu 72 abstentions et 6 blancs et si je fais la somme, ça ne fait pas 198.”

Jonathan MORIOT (QuizzBox): “ Parce qu'il n'y a pas abstention et blanc dans les votes exprimés. “

Guillaume MORAINÉ : “Donc il y a bien une différence entre vote exprimé et blanc [...]”

Jonathan MORIOT (QuizzBox) : “ Abstention et blanc c’est bien deux votes différents. C’est un choix.”

Guillaume MORAINÉ : “Pour calculer la majorité absolue on enlève donc les abstentions ? Il y a quelque chose qui ne va pas. ”

Aliénor VAN DEN BERGH : “ Pourquoi on ne fait pas quelque chose avec pour, contre comme s’était demandé au départ ?”

Valérie CONTOZ, Nadine MALEYRIE et Jonathan MORIOT demandent quelques minutes de réflexion.

Jonathan MORIOT (QuizzBox) reprend la parole. Il précise que c’est bien une élection et rappelle que dans le cadre d’une élection, on ne peut pas voter contre quelqu’un.

Cécile reprend la parole, elle explique que conformément aux Statuts c’est l’obtention de la majorité absolue qui l’emporte : “ [...] Il y a 130 personnes pour, 72 qui se sont abstenues et 6 ont exprimé un vote blanc. Au relatif, il y aura la moitié exprimée plus un. C’est conforme à nos Statuts.”

Question de Frédéric PIOT : “ D’où ma question initiale, quand je m’abstiens, est-ce que c’est considéré comme un suffrage exprimé ? Quand je vote blanc est-ce considéré comme un suffrage exprimé ?”

Jonathan MORIOT : “ En France, légalement, ce n’est pas compté dans les suffrages exprimés. Une élection à la majorité absolue, les abstentions ne sont pas dans la majorité absolue.”

Plusieurs délégués demandent à recommencer les votes car les personnes qui n’étaient pas pour les candidats ont voté soit blanc soit abstentions mais ne savaient pas que cela ne comptait pas dans les votes exprimés.

Hugo ANEST précise : “ Lors d’une AG en physique, chacun avait son papier et on notait sur les bulletins de vote les noms des personnes qu’on souhaitait élire, il n’était pas nécessaire de mettre l’ensemble des noms. Le principe est le même ici de façon uninominale, soit on vote pour la personne, soit on ne vote pas pour donc on s’abstient. Là le vrai problème est qu’il y a trop d’informations, on n’a jamais eu le cas sur les précédentes AG, on avait soit pour soit abstention. Le terme exprimé est un peu gênant, ce n’est pas 130 exprimés car tout le monde s’est exprimé. A mon sens exprimé c’est le nombre de votes et c’est sur cette base que la majorité est faite. Là on a un souci car la majorité absolue n’est pas la même pour tout le monde.”

Matthieu SOUCHOIS prend la parole : “ Merci Nadine, ce qui s’est toujours fait à la Ligue est un scrutin plurinominal, il y avait un seul bulletin et on rayait les noms des personnes que l’on ne souhaitait pas élire. Là on est dans un scrutin uninominal donc il faut bien qu’il y ait un vote pour, contre et une abstention. Si on avait été 25 candidats, comment on aurait discriminé les 19 places. Je propose de voter pour ou contre chaque personne si on reste sur un scrutin uninominal.”

Alexis CHARRIERE ajoute qu’il ne peut pas y avoir de vote contre un candidat car légalement il ne peut pas y avoir de vote contre un candidat.

Nadine MALEYRIE fait patienter les participants de l'AG et demande une pause de quelques minutes pour concertation.

Nadine MALEYRIE tient à préciser que le calcul n'est pas faux suite aux respects des Statuts et qu'ils se concertent afin de prendre une décision pour la suite des votes.

Maurice PAQUET demande : "Comment est-ce possible que le nombre de votes peut être inférieur aux nombres d'exprimé, d'abstention et de blanc ? "

Jonathan MORIOT (QuizzBox) : " La réponse est simple, et c'est là qu'il y a un hic, c'est que le vote exprimé, et ça c'est légal, mais on m'a demandé de passer cette élection avec un candidat. Quand on passe en élection, les voix exprimées sont celles sur un candidat, et c'est toute la question qu'on est en train de se poser, l'idée est de trancher pour savoir comment on refait les élections. Mais dans le cas d'une élection à majorité absolue, pour qu'un candidat passe en majorité absolue il suffit d'une voix, ce qui colle aux Statuts."

Jonathan MORIOT rappelle une nouvelle fois que les votes blancs et abstentions ne comptent pas dans les voix exprimées.

Cécile RONGET intervient : " l'ensemble des votes ont été faits conformément à nos statuts. Cependant et je prends le point du territoire, l'affichage et la façon dont sont exprimés peuvent porter à confusion. On vous propose dans le cadre de cette élection de reprendre les votes et de faire un affichage vote pour, contre ou blanc. C'est la proposition que l'on vous fait mais je vous rappelle que ce que nous avons fait était conforme à nos Statuts [...] "

Proposition de redémarrer l'ensemble des votes en proposant oui, non et blanc.

Antoine BATARD explique que dans tous les cas ici la majorité absolue est atteinte alors qu'en présenteielle, la majorité absolue prenait en compte les abstentions. Il propose qu'à l'avenir, la Ligue statue de la suite des élections.

Acceptation de la proposition de Cécile RONGET par le territoire. Cécile précise que pour et contre seront comptés mais pas les blancs.

Jonathan MORIOT informe Antoine BATARD que ce qui devrait être fait depuis plusieurs années par la Ligue est une délibération (conformément à ses statuts précisant un scrutin uninominal). Antoine ajoute que cela n'était pas le cas (car un vote plurinominal était réalisé en présentiel) et donc ne respectait donc pas les statuts, d'où l'organisation de l'AG extraordinaire juste avant l'AG électorale pour corriger les statuts et se conformer à ce qui était en pratique réalisé (point bien précisé dans le PV du CA de la Ligue du 28/09/2020).

Cécile RONGET demande une pause de la visioconférence afin de préparer le nouveau vote.

Alexis CHARRIERE propose de repasser sur un vote plurinominal, celui qui a plus de 50% est élu dès le premier tour, et ceux qui ont plus de 10% passent au second tour.

Valérie répond qu'ils sont en train d'étudier si cela est légal.

Hervé BACHELIER ajoute que l'important est de savoir si on a le droit de faire une élection telle qu'elle est proposée par Alexis CHARRIERE. Il précise que si ce n'est pas les Statuts, cela ne vaudra plus rien.

Cécile RONGET reprend la parole : “ Du coup, on sait ce qu’il va être. Dans l’AG extraordinaire nous avons changé une clause de nos Statuts en passant les scrutins en pluri nominal, c’est ce qui va être fait en attendant les paramètres de QuizzBox. **C’est donc une élection en pluri nominal, car l’AG ouverte et fermée nous permet l’application immédiate du changement de statut.** Sur ce vote, vous aurez une liste de noms, donc l’intégralité des candidats au CA et vous choisirez ceux pour lesquels vous souhaitez qu’ils soient élus. Vous aurez comme d’habitude un choix sur une liste. “

Elle demande si cela convient puis demande quelques minutes pour les paramétrages. Plusieurs personnes confirment ce choix.

Alain VANDERVORST : “ Cécile, peux-tu préciser en ce cas, ce qu’il fait qu’un candidat est confirmé ou pas ?”

Cécile RONGET : “ Je vais prendre un pourcentage de 100%, on aura une expression des pour sur 100%. Si sur les 100 voix, il y a 54 voix, ça fera 54% de oui. Vous allez choisir les candidats d’une liste, ça sera oui ou non. Comme ce que vous faisiez d’habitude. Se fera un pourcentage entre un oui et un non. On garde les limites à 50% et la limite à 10%.

Mathieu THOMAS : “ J’ai juste une question, est-ce que du coup il faut forcément qu’il y ait 16 candidats ? “

Cécile RONGET répond que si un candidat n’atteint pas les 10%, il ne pourrait atteindre le second tour quel que soit le nombre de places.

Florence D’HUEPPE demande une nouvelle présentation des candidats.
Nadine MALEYRIE affiche à l’écran rapidement les slides des candidats.

Annulation du premier vote concernant l’élection des membres du CA.

Ouverture d’un nouveau vote en pluri nominal concernant l’élection des membres du CA.

Cécile RONGET rappelle les modalités des votes : une liste des candidats s’affiche, les délégués cliquent sur les noms qu’ils veulent voir au CA de la Ligue.

Nadine MALEYRIE annonce que le vote pour l’élection des candidats au CA de la Ligue est ouvert.

Nadine clôt le vote.

Proclamation des résultats

Affichage des résultats : 76 votants, 208 voix totales, 198 voix exprimés, majorité absolue fixée à 100 voix.

Mathieu Thomas	188 voix	Votée
Jean-Claude Demiaux	160 voix	Votée
Sonia Kaced	158 voix	Votée
Brigitte Vincent	154 voix	Votée
Matthieu Souchois	147 voix	Votée
Marie-Jeanne Boulanger	145 voix	Votée
Frédéric Tores	145 voix	Votée
Olga Petrova	137 voix	Votée
Jonathan Cassier	136 voix	Votée
Adèle Raby	136 voix	Votée
Hugo Anest	135 voix	Votée
Paul Adam	129 voix	Votée
Valérie Contoz	127 voix	Votée
Antoine Batard	126 voix	Votée
Didier Jacquemin	122 voix	Votée
Arnold Akplogan	112 voix	Votée

Cécile RONGET annonce que l'ensemble des candidatures a été validé au premier tour. Elle félicite tout le monde. Elle précise qu'un nouveau code de connexion va être envoyé aux administrateurs pour que le CA se réunisse afin de choisir un Président. Elle rappelle qu'en deuxième partie de cette assemblée générale électorale aura lieu l'élection des représentants Ligue à l'AG de la FFBaD.

Intervention d'Evelyne CIRIEGI qui est ravie d'être présente à cette AG et remercie les personnes qui s'engagent et ceux qui ne se représentent pas. Elle remercie Valérie pour sa présidence à la Ligue. Elle précise également que la Ligue a bien fait d'appliquer un scrutin plurinominal à deux tours dès cette AG électorale, car à partir du moment où l'AG extraordinaire modifie les statuts, il doit y avoir application immédiate de ces derniers.

Réunion du conseil d'administration.

Adèle RABY absente pour le début de l'assemblée générale s'est finalement connectée et était présente pour le vote lors du conseil d'administration.

Cf. compte-rendu de la réunion du conseil d'administration.

Reprise de l'assemblée générale électorale à 14h01.

Présentation par le conseil d'administration du choix à la présidence de la Ligue.

Nadine MALEYRIE annonce qu'il y a un nouveau code assemblée QuizzBox qui s'affiche à l'écran.

Nadine MALEYRIE propose au doyen du CA élu, Jean-Claude DERNIAUX, de présenter les résultats du conseil d'administration.

Jean-Claude DERNIAUX annonce qu'un seul candidat s'est déclaré pour être candidat à la présidence de la Ligue, à savoir Hugo ANEST.

Il annonce ensuite le résultat du vote en disant que le CA propose à l'assemblée générale la proposition d'Hugo ANEST au poste de président de la Ligue. (Cf. CR de la réunion du CA)

Il précise également que le CA a validé la proposition de la composition du Bureau présentée par Hugo ANEST. (Cf. CR de la réunion du CA)

Présentation du projet politique par le candidat proposé par le conseil d'administration

Hugo ANEST prend la parole pour présenter son Bureau et les lignes directrices de son projet : " Hugo ANEST, 32 ans, c'est ma 16ème année de badminton [...]. J'ai ensuite rejoint le Comité 93 en tant que responsable interclubs et j'ai été élu à la présidence en 2014 puis réélu en 2016 puis en 2020. Ma candidature au poste de Président de la Ligue s'affiche clairement dans un désir de redynamiser cette institution et apporter de la transparence [...].

Je ne vous proposerai pas un projet complet et totalement ficelé car je pense que cette année va être particulière [...]. Dans notre région nous avons des territoires très différents [...] donc l'idée c'est de correspondre à mon sens aux besoins et attentes et donc l'idée est de les connaître et de partager le plus possible avec vous [...]. Le forum du badminton, l'idée est de pouvoir mettre autour de la table l'intégralité des Clubs franciliens pour pouvoir échanger sur les problématiques actuelles et de demain [...]. Je m'engage devant vous à présenter à la prochaine AG 2021, un projet le plus mature et ambitieux possible co-construit avec les membres du CA [...]. Les principes et les valeurs qui m'animent, les échanges, je pense qu'il est nécessaire d'échanger. L'idée aussi qui m'anime c'est de pouvoir travailler en équipe, créer des synergies entre les commissions et pôles [...].

Voici l'ensemble des points qui me paraissent importants, prendre du plaisir, y compris en tant que bénévole, on doit aussi pouvoir faire avancer les choses dans une relative bonne ambiance. Et puis faire évoluer les institutions, la gouvernance de notre Ligue et la façon de fonctionner de la Ligue dans son ensemble [...]. Enfin, pour finir, voici la composition du Bureau que j'ai proposé et qui a été validé en CA il y a quelques minutes. Il y a 4 « pôles » d'activités : diversité des pratiques, opérations sportives, Accès Haut Niveau et formation [...]. Pour compléter ce Bureau, il y a également un trésorier et un adjoint ainsi qu'une secrétaire générale et une adjointe. J'ai déjà des réflexions sur des commissions qui pourraient s'ajouter à cela. Mais on reviendra vers l'ensemble des pratiquants et dirigeants franciliens dans les semaines à venir une fois que le CA aura validé ces nouvelles commissions [...]. Je pense que l'on peut passer aux votes ou aux questions s'il y en a."

Nadine MALEYRIE remercie Hugo pour sa présentation.

Alexis CHARRIERE demande à Hugo s'il compte rester Président du Comité 93.

Hugo ANEST répond que s'il est élu à la présidence de la Ligue, il posera sa démission au Comité 93.

Chakirou RAZAKI : “Es-tu sûr d’avoir assez de temps pour gérer tout cela ? “

Hugo ANEST : “ J’espère et je pense que tout est question d’organisation. Je pense que le Président d’une structure doit pouvoir s’entourer d’une équipe. L’avantage à la Ligue c’est les 16 membres du CA et l’équipe de salariés qui permet de pouvoir déléguer un certain nombre de tâches. Donc oui je pense avoir le temps de m’organiser.”

Nadine MALEYRIE remercie et propose de passer au vote.

Election du Président proposé par le conseil d’administration

Jonathan MORIOT (QuizzBox) prend la parole pour rappeler les votes de QuizzBox et précise que c’est une délibération et non une élection. Il précise qu’il y aura le pour, contre, l’abstention et le NPPV.

Nadine MALEYRIE déclare le vote pour l’acceptation du Président proposé par le CA ouvert.

Aliénor VAN DEN BERGH déclare ne pas pouvoir voter. Benoît BERTRAND ajoute que pour lui c’est pareil. En tant que suppléants, ils déclarent ne pas pouvoir voter sur QuizzBox.

Nadine MALEYRIE propose d’annuler le vote en cours.

Cécile RONGET déclare que le problème technique est le même qu’à la première assemblée, elle précise que Jonathan règle le problème technique et précise qu’ils vont pouvoir procéder à un nouveau vote.

Nadine MALEYRIE déclare à nouveau le vote ouvert.

Nadine MALEYRIE annonce que le vote est clos. Affichage des résultats.

Votes : 193
Exprimés : 188
Pour : 147 (78.2%)
Contre : 41 (21.8%)
Abstention : 7

Nadine MALEYRIE annonce que Hugo ANEST est élu Président de la Ligue Ile de France de Badminton et le félicite.

Maurice PAQUET intervient : “ Est-ce normal que nous ayons vu les noms des votants ?”
Antoine BATARD et Arnold AKPLOGAN précisent que le scrutin aurait en effet dû être secret, conformément aux Statuts de la Ligue.

Nadine MALEYRIE : “ C’est une petite erreur comme on a dû recréer la validation un peu à la volée, une option a été décochée. On n’a pas laissé très longtemps mais certains d’entre vous ont pu voir ce qu’ils ont pu voir. Désolée.”

Frédéric PIOT demande si le fait que cela ne soit pas un vote à bulletin secret ne soit pas un problème par rapport aux Statuts et à la validation du vote.

Nadine MALEYRIE précise qu'ils vérifient et demandent une minute.

Nadine MALEYRIE reprend la parole et précise qu'après vérification avec le conseiller juridique, ils doivent procéder à un nouveau vote de manière secrète.

Le vote pour l'acceptation du Président de la Ligue est annulé.

Nadine MALEYRIE ouvre un nouveau vote secret.

Nadine MALEYRIE précise que c'est bien le vote pour l'approbation du nouveau Président proposé par le CA.

Vote clôt. Résultats du vote :

Votes : 193
Exprimés : 183
Pour : 136 (74.3%)
Contre : 47 (25.7%)
Abstention : 10
NPPV : 2

Proclamation du résultat

Nadine MALEYRIE déclare que Hugo ANEST est élu Président de la Ligue et le félicite. Le Président est adopté ainsi que son Bureau.

Nadine MALEYRIE propose de passer à l'élection des délégués de la Ligue à l'AG de la Fédération Française de Badminton.

Présentation des candidats au poste de délégués de la Ligue à l'assemblée générale de la FFBaD

Elle rappelle les modalités d'élection des représentants. 31 délégués proposés pour 14 places.

Cécile RONGET précise que pour le vote va s'afficher la liste de tous les candidats. Elle ajoute que les délégués peuvent choisir 14 noms au maximum dans cette liste.

Guillaume MORAIN : " Il y a quelque chose qui me dérange, pas dans ce qui va se passer, mais dans ce qu'il vient de se passer. De manière numérique, il y a des personnes qui auront accès aux votes des personnes qui viennent de se faire. Je suis assez étonné de la sécurité du dit logiciel car il n'y a absolument pas de cryptage qui a été fait et donc ce qu'on a voté aujourd'hui est stocké avec nos noms et prénoms en face."

Cécile RONGET donne la parole à Jonathan MORIOT de QuizzBox.

Jonathan MORIOT (QuizzBox) : “ Outre l’erreur qui vient d’être faite à l’instant et ça c’est de mon fait, je vous le confesse, quand il est question et vérifié au bureau qu’un vote est notifié comme secret, il n’y a aucun enregistrement dans la base de données de l’ordinateur donc on ne peut pas revenir a posteriori sur les votes ni associer un vote à un nom. Là c’est que moi que ça engage, je vous l’accorde, mais on a un document certifié sur ce point que l’on peut fournir. Il n’y a rien d’enregistré nominativement.”

Guillaume MORAINÉ : “ Il n’y a rien d’enregistré dans la base de données, mais au-delà de ça il y a une vidéo en cours d’enregistrement et aujourd’hui on a par rapport au vote, de manière complètement incontrôlée, j’ai eu le temps de faire un screenshot, globalement tout le monde a accès à ce vote aujourd’hui. “

Jonathan MORIOT : “ Non mais ça, je comprends, il y a une erreur qui a été faite précisément sur ce vote-là, c’est pour cela qu’on l’a recommencé en vote secret. C’est une erreur spécifique, à ne pas confondre entre l’erreur qui vient de se produire et la nature du vote secret du logiciel et intégrée comme telle ce qui engendre qu’il n’y a aucune association entre un nom et un vote.”

Alexis CHARRIERE : “ En revanche, je vais juste me permettre une petite précision car l’enregistrement en est fait au travers de teams donc il est enregistré dans l’environnement office 365 de celui qui host la réunion aujourd’hui. Donc la Ligue aujourd’hui dispose de l’enregistrement. “

Laurélia BONNEFILLE précise que c’est Vincent VACHERAT qui enregistre l’AG, il a signé une clause de confidentialité. Il pourra donc supprimer cette partie.

Alexis CHARRIERE ajoute que la vidéo n’est pas accessible par n’importe qui car elle est dans un environnement sécurisé. Guillaume MORAINÉ précise que la capture d’écran qu’il a faite n’est pas sécurisée.

Cécile RONGET : “ Nous avons relancé un vote justement pour la transparence et pour la confidentialité de ce vote. Aujourd’hui je voudrais juste comprendre par rapport à notre nouveau vote, quel est aujourd’hui votre point d’interrogation sur ce vote ? “

Nadine MALEYRIE précise que tout sera indiqué dans le PV.

Guillaume MORAINÉ demande à ce que soit également précisé dans le PV : qui sera à même de couper la partie de la vidéo qu’il ne faut pas voir, et qui aura regardé cette vidéo ou pas.

Nadine MALEYRIE ajoute que la vidéo ne sera pas annexée au compte rendu de l’AG. Cécile précise que la vidéo est uniquement accessible par Vincent VACHERAT, salarié de la Ligue, qui à ce jour a signé une clause de confidentialité pour la non-divulgateion de l’ensemble des informations. **Il sera chargé de couper cette partie de la vidéo et ne sera accessible à personne.**

Hugo ANEST : “ L’erreur est regrettable et malheureusement pas digne du fonctionnement d’une Ligue comme la nôtre. On essaiera de changer les choses. Vincent se chargera de couper cette partie de la vidéo. Si certains ont fait des captures d’écran, grand bien leur fasse, en tout cas quoi qu’il arrive, l’idée est de pouvoir avancer avec tout le monde y compris les

gens qui pourraient ne pas valider ma candidature. L'objectif est quand même le badminton francilien [...]”

Cécile RONGET remercie Hugo ANEST.

Nadine MALEYRIE propose de reprendre l'élection des représentants Ligue à l'AG de la FFBaD. La liste apparaît à l'écran. Les candidats ont une minute pour se présenter.

Nom	Prénom	Comité	Nom	Prénom	Comité
ADAM	Paul	95	HARDUIN	Jules	75
AKPLOGAN	Arnold	75	JACQUEMIN	Didier	75
ANEST	Hugo	93	KACED	Sonia	75
BE	Karine	75	LE COUEDIC	Laurence	92
BOULANGER	Marie-Jeanne	92	MUZOLF	Patrick	94
BOUTON	Michaël	95	PANIZZA	Béatrice	92
BOZZI	Jean-Baptiste	93	PAQUET	Maurice	78
BRUN-ADAM	Francelyse	Ligue	PENEL	Yohan	94
BUISINE	Sébastien	78	PETROVA	Olga	92
CASSIER	Jonathan	95	SKLER	Bruno	92
CONTOZ	Valérie	95	SOUCHOIS	Mathieu	91
COUVINEAU	Pascal	95	THOMAS	Mathieu	92
DELRUE	Hervé	95	TRAN	Bach Lien	75
DEVERGIES	Malice-Bernadette	92	VIOUX	Maximilien	93
GOMES	Philippe	77	VRIELINCK	Nathalie	78
GOPALAKRISNA	Loc	95			

Nadine remercie tout le monde et ouvre le vote pour l'élection des délégués Ligue à l'AG de la Fédération.

Election des délégués de la ligue à l'assemblée générale de la FFBaD

31 délégués pour 14 places. Nadine annonce que les 14 premiers seront élus comme titulaires directement. Les autres seront suppléants.

Résultats des votes :

Votes : 190
 Exprimés : 2 329
 Abstention : 5
 Blanc : 0

Nadine MALEYRIE cite les 14 personnes élues : Hugo ANEST (133), Matthieu SOUCHOIS (116), Yohan PENEL (109), Olga PETROVA (107), Mathieu THOMAS (107), Marie-Jeanne BOULANGER (94), Michaël BOUTON (92), Maurice PAQUET (92), Sonia KACED (90), Arnold AKPLOGAN (87), Bruno SKLER (83), Didier JACQUEMIN (82). Égalité entre Hervé DELRUE, Laurence LE COUEDIC et Maximilien VIOUX pour la 14ème place à 80 voix.

Alexis CHARRIERE demande comment les trois ex aequo sont départagés.

Nadine MALEYRIE demande une minute afin de vérifier dans les Statuts.

Cécile RONGET prend la parole : “ Nous avons vérifié nos Statuts et cela n’est pas évoqué dedans. Ce qui nous fait vous proposer de remettre à élection les trois candidats qui sont ex aequo. Les deux personnes qui arriveront en premier seront titulaires.”

Antoine BATARD : “ Cécile, si je me souviens bien, dans les statuts de la Fédé il y a indiqué le mode d’élection des délégués de Ligue.”

Cécile RONGET : “eh bien je viens d’avoir le support juridique et ce n'est pas indiqué. Mais je n’ai pas la compétence fédérale”

Cécile RONGET propose donc de refaire un vote pour les trois personnes ex aequo. Elle reprend la parole et précise qu’il y a trois égalités et donc qu’ils préparent les nouveaux votes.

Nadine MALEYRIE propose de refaire le vote pour

- Maximilien VIOUX, Laurence LE COUEDIC et Hervé DELRUE égalitaires à 80 voix
- Jules HARDUIN et Béatrice PANIZZA égalitaires à 79 voix
- Sébastien BUISINE et Malice DEVERGIE égalitaires à 67 voix
- Paul ADAM et Valérie CONTOZ égalitaires à 66 voix

Yohan PENEL prend la parole : “ Je viens de relire les Statuts de la FFBaD et l’article 3.1.1 précise que c’est un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours. Donc si je comprends bien, tous ceux qui n’ont pas 96 voix doivent être resoumis à un deuxième tour.”

Cécile RONGET reprend la parole : “ Oui c’est un plurinominal, je suis désolée, effectivement sont titulaires ceux qui ont obtenu plus de 50% des voix au premier tour. Ce qui va nous donner les voix supérieures ou égales à 96 voix. Ce qui enclenche que l’intégralité des candidats sont soumis au second tour.”

Nadine MALEYRIE demande une nouvelle minute d’attente.

Arnold AKPLOGAN précise que certains délégués se sont déconnectés.

Cécile RONGET reprend la parole et annonce que suite au précédent vote, 5 candidats ont été élus au premier tour et les 26 autres candidats vont être remis au second tour. Elle précise qu’ils ont besoin de temps pour re-paramétrer.

Cécile ajoute que les délégués votants qui sont partis ne seront pas dans le total des votes pour ce prochain vote.

Maurine PAQUET : “ Est-ce que le fait qu’on nous ait annoncé quelque chose avant le vote et qu’on le change en plein milieu ça pose problème ou pas ? “

Cécile RONGET répond négativement.

Didier JACQUEMIN : “ Le problème qui se pose est que l’on est passé de 90 délégués à 82. “
Cécile ajoute que cela est un choix personnel des délégués de rester ou ne pas rester.

Maurice PAQUET intervient : “ Il y a des gens qui ont considéré il y a 10 minutes qu’ils étaient élus et plus maintenant. Ça ne vous pose pas de problème ?”

Antoine BATARD : “ Le fait qu’on change de mode d’élection, ça change et ça peut influencer les votes déjà réalisés. Comme il faut respecter les Statuts de la FFBaD, on est obligés pour moi, sinon il y a recours possible, de recommencer le vote à partir du premier tour. “

Plusieurs autres délégués ne comprennent pas pourquoi le mode de scrutin est changé.

Cécile RONGET reprend la parole : “ Il n’y a rien dans nos Statuts pour l’élection des délégués. C’est dans les Statuts de la Fédération. Donc les statuts de la Fédération donnent bien ce mode sur la majorité absolue et ce deuxième tour. On applique ce qui a été soulevé par Yohan.”

Plusieurs personnes interviennent pour discuter sur le fait de poursuivre en l’état le vote avec un second tour, ou bien de recommencer tout le vote dès le premier tour. Sachant que dans les deux cas, il y aura un risque de recours car des délégués ont quitté l’assemblée.

Francelyse BRUN-ADAM intervient afin de dire que si on va à l’encontre des Statuts de la Fédération on risque un recours et que la Fédération refuse nos délégués.

Cécile RONGET reprend la parole : “ Je viens de finir avec notre support juridique qui nous dit de passer au second tour et donc de valider le premier tour tel qu’il a été fait. Donc on propose de passer au second tour pour les 26 autres candidats. Voilà. “

Plusieurs personnes disent que cela n’est pas possible.
Cécile RONGET invite Hugo ANEST à prendre la décision.

Nadine MALEYRIE indique qu’un seul délégué et candidat à cette élection a quitté l’assemblée et qui est Philippe Gomes.

Hugo ANEST rejoint Antoine BATARD sur un point et précise qu’on aura moins de recours à refaire l’élection en premier tour et deuxième tour comme le prévoient les Statuts fédéraux plutôt que de continuer et changer en cours de route. Son avis est de recommencer les votes en respectant les Statuts fédéraux, c’est-à-dire plurinominal à deux tours.

Nadine MALEYRIE confirme cela et demande quelques minutes pour le paramétrage de QuizzBox.

Hugo ANEST demande à Nadine et Valérie de lui transmettre la liste des délégués partis entre-temps, pour qu’il les contacte et leur explique si besoin, ce qui s’est passé sur le déroulement de ce vote.

Premier vote pour l’élection des délégués Ligue à l’AG de la FFBaD annulé.

Nadine MALEYRIE ouvre un nouveau vote pour le premier tour de l'élection des délégués Ligue à l'AG de la FFBaD.

Nadine clôt le vote. Affichage des résultats :
Votes : 170
Exprimés : 2 009
Abstention : 25
Blanc : 0

Nadine MALEYRIE déclare les candidats élus au premier tour : Hugo ANEST (123), Yohan PENEL (104), Matthieu SOUCHOIS (101), Olga PETROVA (95), Mathieu THOMAS (95), Maurice PAQUET (90).

Cécile RONGET annonce les personnes n'ayant pas obtenu 10% des voix au premier tour et donc qui ne passent pas au second tour : Francelyse BRUN-ADAM (16) et Karine BE (11).

Nadine MALEYRIE ouvre le vote pour le deuxième tour de l'élection des délégués Ligue.
Il reste 8 candidats titulaires à élire.

Nadine MALEYRIE clôt le vote. Affichage des résultats :
Votes : 170
Exprimés : 1 141
Abstention : 25
Blanc : 0

Proclamation des résultats

Nadine MALEYRIE déclare les élus titulaires au second tour : Marie-Jeanne BOULANGER (71), Hervé DELRUE (71), Laurence LE COUEDIC (69), Didier JACQUEMIN (68), Sonia KACED (66), Maximilien VIOUX (66), Jules HARDUIN (64), Bruno SKLER (61).

Les autres seront suppléants.

Liste des 14 délégués : Hugo ANEST, Yohan PENEL, Matthieu SOUCHOIS, Olga PETROVA, Mathieu THOMAS, Maurice PAQUET, Marie-Jeanne BOULANGER, Hervé DELRUE, Laurence LE COUEDIC, Didier JACQUEMIN, Sonia KACED, Maximilien VIOUX, Jules HARDUIN, Bruno SKLER.

Nadine MALEYRIE donne la parole à Cécile RONGET.

Discours de clôture

Cécile RONGET remercie tout le territoire et évoque son parcours en tant que bénévole dans le monde du badminton. Elle remercie Matthieu SOUCHOIS pour l'avoir intégré à la Ligue et remercie Valérie pour cette dernière année. Elle informe qu'elle a décidé de faire un break pour prendre du recul et pour peut-être revenir. Elle ajoute qu'elle ne clôt pas son engagement pour le badminton. Elle finit en souhaitant bon courage à la nouvelle équipe et en remerciant les anciens membres de l'administration de la Ligue ainsi que les salariés.

Valérie CONTOZ remercie tous ceux qui sont restés jusqu'au bout de cette assemblée générale. Elle remercie l'ancienne équipe du CA de la Ligue et particulièrement Cécile et Nadine. Elle souhaite la bienvenue à Hugo. Enfin elle remercie le partenaire QuizzBox et les salariés de la Ligue.

Hugo ANEST remercie tous ceux présents pour cette assemblée générale de lui faire confiance en tant que Président. Il tenait aussi à remercier Cécile, Valérie, Nadine ainsi que les salariés de la Ligue pour avoir œuvré pour cette assemblée générale. Pour finir, il remercie les sortants du CA actuel.

16h21 : Clôture de l'assemblée générale électorale.

Valérie CONTOZ



Secrétaire Générale

Hugo ANEST



Président

Annexe : Liste des délégués présents par comité et leur nombre de voix respectif

NOM	Prénom	Nombre de voix
Comité 75		
AKPLOGAN	Arnold	2
BE	Karine	3
TRAN	Bach Lien	3
CANDEILLE	Pascal	3
VANDERVORST	Alain	3
CHARRIERE	Alexis	3
HARDUIN	Jules	3
JACQUEMIN	Didier	3
MAITREROBERT	Audrey	3
VAN DEN BERGH	Aliénor	3
Comité 77		
ASSIE	Christophe	3
BATARD	Antoine	3
MARTIN	Christian	3
SABATIER	Laurent	3
TARLIER	Frédéric	3
GEFFROY	Nicolas	3
Comité 78		
BEURIER	François	3
BUISINE	Sébastien	3
D'HUEPPE	Florence	3
D'HUEPPE	Olivier	3
FRANCISCO	Dolorès	3
PAQUET	Maurice	3
PERRET	Eric	3
QUENTIN	Pierre	3
RIOLLIER	Matthieu	3
VAUCHEL	Colette	3
VRIELINCK	Nathalie	3
Comité 91		
BACHELIER	Hervé	3
BANSSE	Joël	3
GOUTRY	Philippe	3
HENIN	Julien	3
LECLOU	Léa	3

PICAULT	Stéphane	3
RENAULT	Guillaume	2
RONGET	Cécile	3
THAI	Robert	3
Comité 92		
BOUGNASENG	Frédéric	3
BOULANGER	Marie-Jeanne	3
GAILLARD	Sylvain	3
LE COUEDIC	Laurence	3
LEFLON	Cyrille	3
LEMERY	Patrick	3
MORAINE	Guillaume	3
PANIZZA	Béatrice	3
PETROVA	Olga	3
SKLER	Bruno	3
Comité 93		
ANEST	Hugo	2
CHENG	Théo	2
DERNIAUX	Jean-Claude	3
MELBOUCI	Yacine	3
NATTAGH	Benjamin	2
PIOT	Frédéric	3
Comité 94		
BERTRANS	Benoit	3
FADEAU	Sébastien	3
HERBERT	Sébastien	3
MASSE	Stéphane	3
PENEL	Yohan	2
PISARZ	Jérôme	3
RAZAKI	Chakirou	2
MUZOLF	Patrick	3
Comité 95		
TOMPKIN	Nicolas	3
GOPALAKRISNA	Loc	2
BOUTON	Michaël	3
VINCENT	Brigitte	3
PETIT	Sébastien	3
CASSIER	Jonathan	2
COUVINEAU	Pascal	3
MARTEEL	Éric	2

PIORKOWSKI	Didier	3
CONTOZ	Valérie	3
Licenciés individuels		
BRUN-ADAM	Francelyse	1

N. B. : cette liste des présents a été établie sur la base des connexions à la réunion Teams entre 9h30 et 9h45. Des délégués ont pu se connecter ou être déconnectés après.